

-----  
**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**  
-----

Portant Nominations et Promotion à  
titre Exceptionnel, Militaire et Etranger  
dans l'Ordre du Mérite du Bénin

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
CHEF DU GOUVERNEMENT  
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 Mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 Mars 2006 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Loi N° 87-018 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- VU le Décret N° 2006-178 du 08 Avril 2006 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 2004-326 du 07 Juin 2004 portant nomination de Monsieur Salomon D.E. BOKOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU le Décret N° 2005-473 du 04 Août 2005 portant nomination de Monsieur Romain VILON-GUEZO en qualité de Vice-Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Lettre N° 06-325/EMG/DSRI/BRI/SA du 20/06/2006 ;
- VU l'Extrait du Relevé N° 23/SGG/REL du 10/06/2006 ;
- Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est nommé et promu à titre Exceptionnel, Militaire et Etranger dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade d'Officier pour prendre rang à compter de la date de sa réception dans l'Ordre, en reconnaissance du rôle appréciable qu'il a joué dans le renforcement des liens de coopération militaire entre la France et la République du Bénin, Monsieur le Lieutenant-Colonel Philippe VIGNEAU.

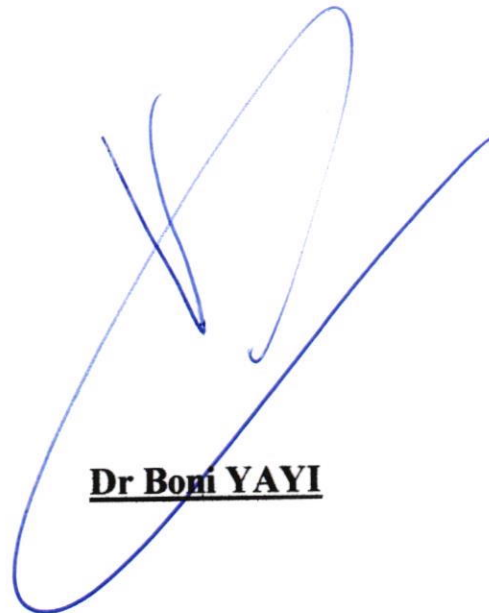
**Article 2** : Sont nommés à titre Exceptionnel, Militaire et Etranger dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade de chevalier pour prendre rang à compter de la date de leur réception dans l'Ordre, les officiers français dont les noms suivent :

- Chef d'Escadron Claude MURS
- Commandant PERNOT Stéphane
- Capitaine PUIG André

**Article 3** : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 12 juillet 2006

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement,  
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



**Dr Boni YAYI**

Le Grand Chancelier de l'Ordre  
National du Bénin p.i.



**Salomon D.E. BLOKOU**

**Ampliations** : PR 4 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – HCJ 2 – HAAC 2 – CES 2 – MINISTERES 18 – GCONB 20 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 – DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT 3 – BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 4.